



**Objet** : Conseil municipal du 6 février 2024

## **CONVOCATION**

Madame, Monsieur, j'ai l'honneur de solliciter votre présence à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra le :

**MARDI 06 FEVRIER 2024  
à 18h30, à la salle du Conseil Municipal**

### **Ordre du jour** :

Procès-Verbal de la séance du 19 décembre 2023 ;  
Désignation d'un(e) secrétaire de séance ;

1. Compte rendu des décisions du Maire et des déclarations d'intention d'aliéner ;
2. Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) - Budget principal de l'exercice 2024 ;
3. Indemnités du personnel municipal pour les élections ;
4. Versement d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
5. Acquisition de plein droit des biens vacants et sans maître - Parcelles cadastrées lieux-dits Les Parets (A 780, A 785, A 786, A 787, A 1851, A 1852, A 2073), Los Moscatars (A 1008, A 1011, A 1012, A 1013, A 1017, A 1033, A 1036, A 1037, A 1040, A 1531, A 1532, A 1617, A 1858), Lo Pilo Sud (AB 125, AC 100, AX 24), Lo Penedes Alt (AH 32), Mas d'En Bordes (AX 42) ;
6. Acquisition de la parcelle cadastrée AY0019 lieu-dit Els Aspres ;
7. Acquisition de la parcelle cadastrée AP0004 lieu-dit Els Horts ;
8. Acquisition des parcelles cadastrées AD0019, AD0022, AD0022, AD 0024 lieu-dit La Gran Selva ;
9. Approbation de la charte des municipalités catalanes sans frontières ;
10. Approbation de la convention de prêt d'exposition « portrait de bestioles » à intervenir avec le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales ;
11. Approbation de la convention d'utilisation du stand de tir de Baixas pour les agents de la police municipale ;
12. Mise en œuvre du télétravail au sein des services municipaux ;
13. Modification du tableau des effectifs du personnel municipal ;
14. Déplacements accomplis par les élu(e)s de la commune dans l'exercice de leurs fonctions – modalités de prise en charge ;
15. Conditions et modalités de règlement des frais de déplacement du personnel communal ;
16. Approbation de la convention avec l'association « restauration vieilles pierres » pour l'exercice 2024 ;

17. Conditions et modalités de remboursement au budget principal des frais de personnel et d'administration générale par les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement ;
18. Conditions et modalités de remboursement au budget principal des frais de personnel et d'administration générale par le budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
19. Convention d'organisation et de financement des travaux de mise en place d'une infrastructure pour véhicules électriques et hybrides rechargeables ;
20. Droit à la formation des élus pour l'exercice 2024.

Marc PETIT  
Maire de CLAIRA

